



Photo 1 – Relevé photographique réalisé dans le cadre du PPAS 35 - Situation de fait 1990

- Les n°79, 81 et 83 forment un ensemble de maisons de Classe 2 pour le n°79 et de classe 3 pour les n°81 et 83 (au PPAS) ce qui induit que toute modification est soumise à diverses prescriptions en vue de leur maintien et surtout à tendre vers une harmonisation.



Photo 2 - Juin 2004

- Les menuiseries d'origine ont déjà été remplacées.



Photo 3 - Juin 2004

- Photos 2 et 3 prises dans le cadre du permis d'urbanisme du bien voisin (PU-33.472).
- Les menuiseries d'origine ont déjà été remplacées et elles s'apparentent à celles des voisins du n°77 qui dont la porte d'entrée a déjà été remplacée une nouvelle fois.



Photo 4 - janvier 2008 - Google©

- Vue actuel de la façade dont le projet vise à



Photo 5 - avril 2009 - Google©



Photo 6 - septembre 2014 - Google©

- Le bien est en vente.
- Avec les deux maison à gauche, me bien forme un semble de 3 maisons dont les interventions devraient selon le PPAS s'harmoniser.



Photo 7 - 8/03/2022



Photo 8

- Vue de l'état de délabrement de la façade.



Photo 9

- Vue de l'état de délabrement de la façade.



Photo 10

- Boîtes



Photo 11

- Sonettes.



Photo 12 - 2021

-Vue du hall d'entrée.



Photo 13 - 2021

- La porte menant au sous-sol partiellement enterré (anciennes cuisine-caves), a été condamnée.

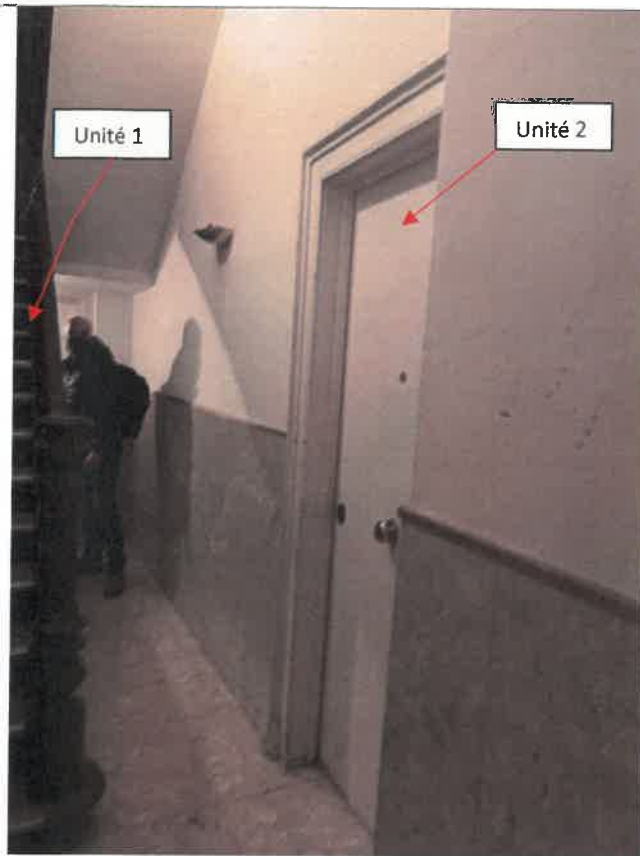


Photo 14

- Accès à l'unité n°2 du rdc via la porte de droite.
- Accès vers le sous-sol via l'escalier au fond à gauche.



Photo 15

- Vue de la volée menant au sous-sol.
- En bas à droite, les compteurs électriques. →



Photo 16

- A gauche, la porte de l'unité n°1.
- De face, derrière le frigo, les compteurs de gaz.
- A droite, les compteurs électriques.



Photo 17

- Vue des 5 compteurs électriques.



Photo 18

- Vue de la pièce avec les compteurs de gaz



Photo 19 - Compteurs de gaz



Photo 20

- Moisissures présentes sur le murs suite à une fuite d'eau.



Photo 21

- Tuyauterie en mauvais état et fuite d'eau.

SOUS-SOL - UNITE N°1



Photo 22

- Vue du dessous de l'escalier vers la rue.
- A gauche, la porte d'entrée de l'unité n°1 du sous-sol.



Photo 23

- Vue de la pièce centrale vers la rue.
- De face, la porte menant à la chambre donnant à rue.
- A droite, la porte d'entrée de l'unité.



Photo 24

- Chambre côté rue, occupée par des parents et leurs trois enfants.



Photo 25

- Pièce centrale (salon) occupée par un monsieur seul.
- En arrière-plan, deux pièces supplémentaire en enfilade, soit la cuisine (avec chambre adjacente dans le prolongement de l'escalier) et la salle d'eau avec l'escalier menant au jardin.



Photo 26

- A gauche, un espace aménagé en chambre, à droite la cuisine et en arrière-plan, la porte vitrée menant à la salle d'eau.



Photo 27

- Cuisine sommaire.



Photo 28

- Espace adjacent à la cuisine, aménagé en chambre et accueillant un couple.
- Il y a donc 8 personnes dans l'unité.



Photo 29

- Chaudière et boiler de l'unité.



Photo 30

- Salle d'eau menant au jardin sans intimité (pour les 8 personnes résidant dans l'unité).
- Le volume accueillant la toilette et la douche a été excavé et le reste de la pièce est également située dans le 2^{ème} volume en infraction.



Photo 31

- Escalier menant au jardin.



Photo 32

- Les annexes construites en infractions ne sont pas qualitatives, la porte de jardin donnant au rez-de-chaussée est dénuée de seuil (quand même nécessaire pour évacuer les eaux ruisselantes) et celle menant au sous-sol est une porte intérieure ne pouvant assurer correctement son rôle.
- Les baies de fenêtres de part et d'autre de cette dernière sont composées de briques de verre (à l'heure où les performances énergétiques sont mises en exergue), un châssis en PVC a même été intégré à celle de droite.
- L'avent qui est composé d'une structure sous-dimensionnée et réalisée avec des matériaux inappropriés (comme la bâche qui fait office de couverture) n'est de facto pas construit comme il se doit et représente même un danger lié au risque d'effondrement.



Photo 33

- Porte menant à la toilette de l'unité n°2 du rez-de-chaussée.



Photo 34 - prise de vie avant le lever du soleil.

- Vue de dessous de l'auvent qui abrite un véritable dépotoir.



Photo 35- Vue après le lever du soleil (fin de visite du bâtiment).

- Vue générale de la façade arrière avec la succession des annexes.
- A gauche l'auvent et en avant-plan 2 arbres donc le 1^{er} a été abattu.
En pointillé rouge, les parties infractionnelles.



Photo 36

- Prise de vue à partir du dessus des marches de l'unité n°2.



Photo 37

- Vue du dessus de l'auvent avec en arrière-plan, l'arbre étêté.



Photo 38

- Vue de l'arbre étêté avec d'autres branchages mais dont la ou les souches n'ont pu être trouvées.



Photo 39

- Vue vers le fond du jardin et du tronc restant.
- Stockage d'éléments en tout genre.



Photo 40 - Des déchets en tout genre jonchent le sol.



Photo 41 - Des déchets en tout genre jonchent le sol.



Photo 42

- Reste de branchages encore vert témoignant du côté récent des découpes.



Photo 43

- Rondins fraîchement coupés.

REZ-DE-CHAUSSEE - UNITE N°2



Photo 44

- Retour au rez-de-chaussée - Unité n°1.



Photo 45

- Vue de la chambre côté rue.



Photo 46

- Vue de la pièce centrale (salon) vers les volumes du fond.



Photo 47

- Vue vers le salon et la chambre côté rue.



Photo 48

- Le volume derrière le rideau et donnant sur le jardin, est la partie infractionnelle.
- A gauche, la porte donnant vers la cuisine (dans le prolongement de l'escalier).



Photo 49

- Vue vers le jardin et surtout la toiture de l'auvent construit sans autorisation.
- A l'instar du jardin, la toiture déjà frêle, comporte aussi toutes sortes de déchets.

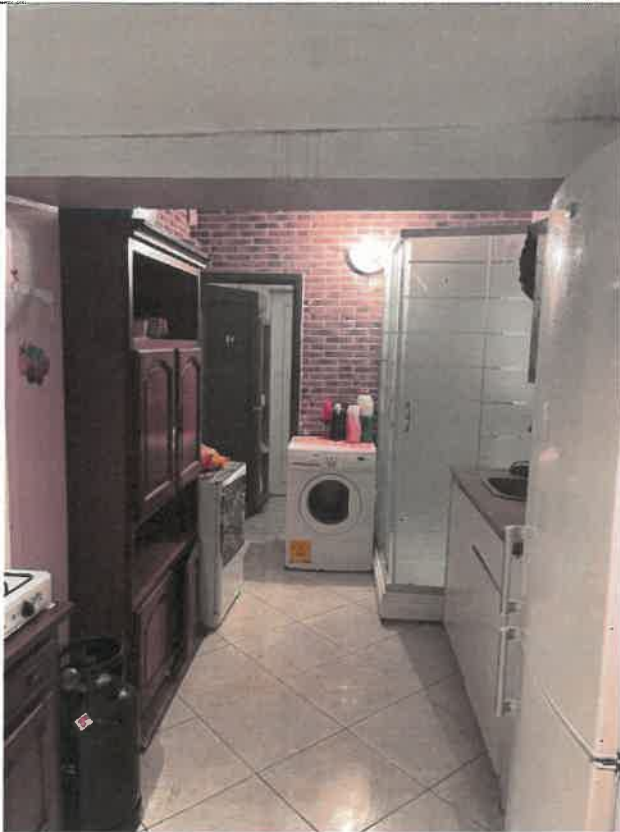


Photo 50

- Vues des pièces situées dans le prolongement de la cage d'escaliers.
- la pièce accueille tant la cuisine qu'une douche à côté de l'évier.
- En arrière-plan, la toilette par laquelle l'accès au jardin est possible.



Photo 51

- Vers la toilette.



Photo 52

- VA gauche, la porte donnant sur la jardin (visible de dehors sur la photo 33).
- Le logement est également équipé d'une chaudière.



Photo 53

- Toilette et lavabo, la douche se trouvant dans la cuisine.



Photo 54

– Vue de la cuisine (avec douche) vers la cage d’escalier.

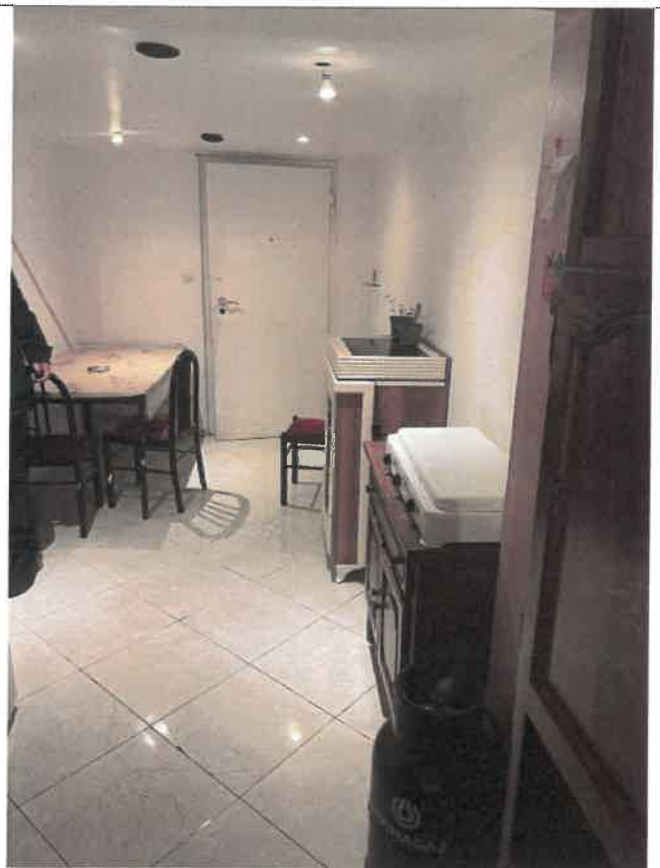


Photo 55

- Vue de la cuisine. Les taques au gaz sont alimentées par une bonbonne indépendante.



Photo 56

– Vers le 1^{er} étage (vue sur le hall du rez-de-chaussée).



Photo 57

- Vue de la pièce située à l’entresol.
- cette pièce n’a pas été visitée mais serait d’après certains locataires une unité supplémentaire ou par d’autres, une pièce qui sera rénovée et rattachée à l’unité du sous-sol.



Photo 58

- Vue vers la pièce de l'entresol.

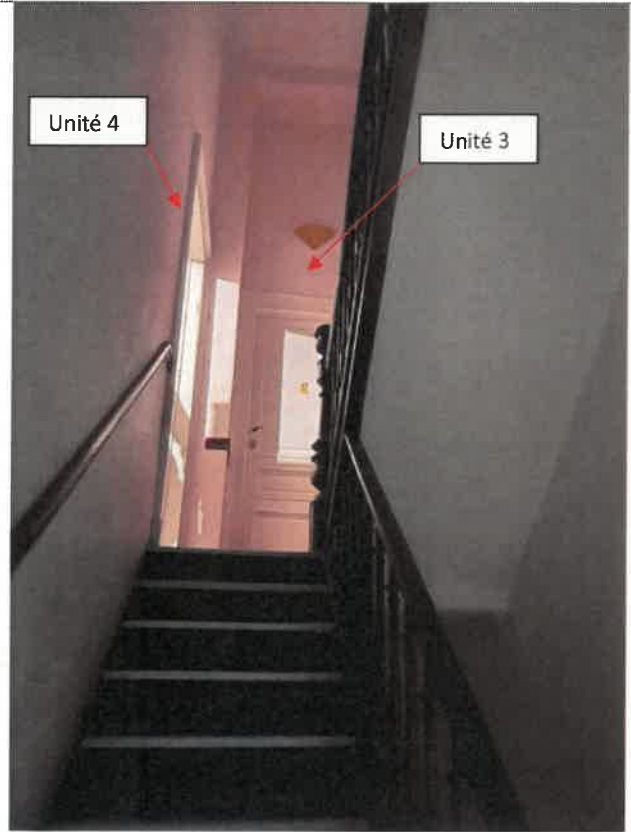


Photo 59

- Vue vers le palier du 1^{er} étage avec les unités 3 et 4.

1^{er} ETAGE AVANT - UNITE N°3



Photo 60 - Source Bing Map

- Vue de la pièce de vie de l'unité n°2
- A gauche la porte d'entrée, derrière l'armoire, la zone cuisine et dans le bloc à droite, les sanitaires.
- La pièce présente des infiltrations d'eau des moisissures et une infestation de cafards le log des murs.



Photo 61

- Zone lit côté fenêtre.

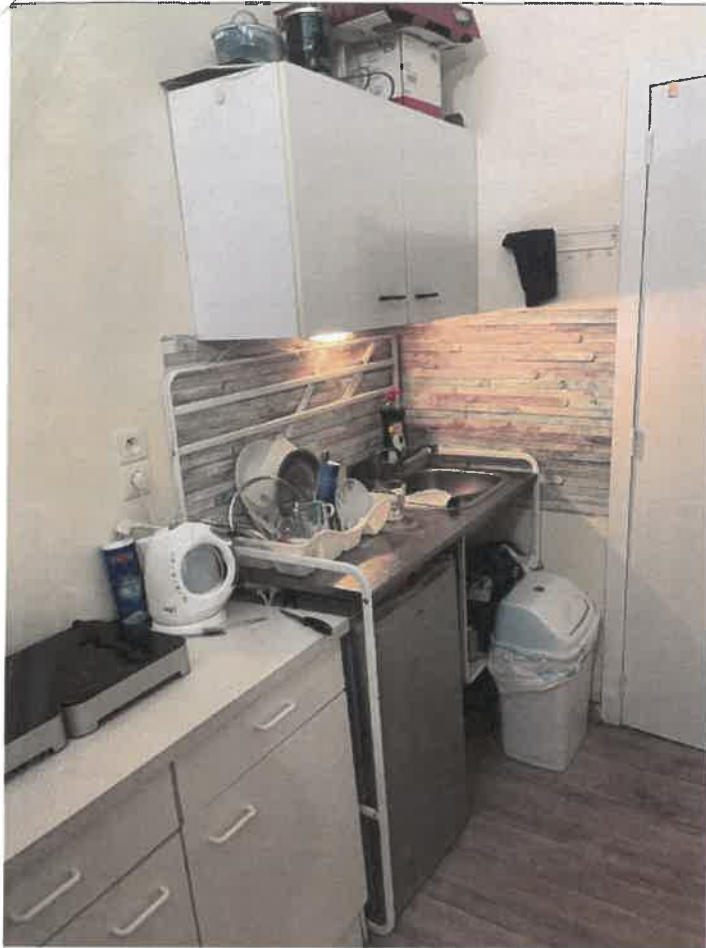


Photo 62

- Zone cuisine (sommaire) en entrant dans l'unité à gauche.
- à Droite, la porte du bloc sanitaires.



Photo 63

- Vue de la cuisine, du bloc sanitaires et de l'état de décrépitude des murs et plafonds.



Photo 64

- Bloc sanitaires avec toilette, lave-mains et douche.



Photo 65

- Le bloc sanitaires n'est pas équipé d'un moyen d'aération correcte et n'est pas non plus aéré comme il se doit. Ce cumul entraîne la présence de moisissures.



Photo 66

- Installation eau.



Photo 67

- Douche



Photos 68 et 69

- Unité n° 4 avec vue sur les deux pièces de vie (chambre avant et cuisine en arrière-plan).
- Le bloc sanitaires est dans la chambre. Il accueille une douche, un lave-mains et une toilette.

1^{er} ETAGE ARRIERE - UNITE N°4





Photo 70

- Douche et lave-mains.



Photo 71

- Lave-main et toilette.



Photo 72

- Vue du volume cuisine.



Photo 73

- Vue de la cuisine vers la chambre.
- Présence d'une chaudière.



Photo 74

– Vers le 2^{ème} et vue sur l’entresol entre les 2 étages.

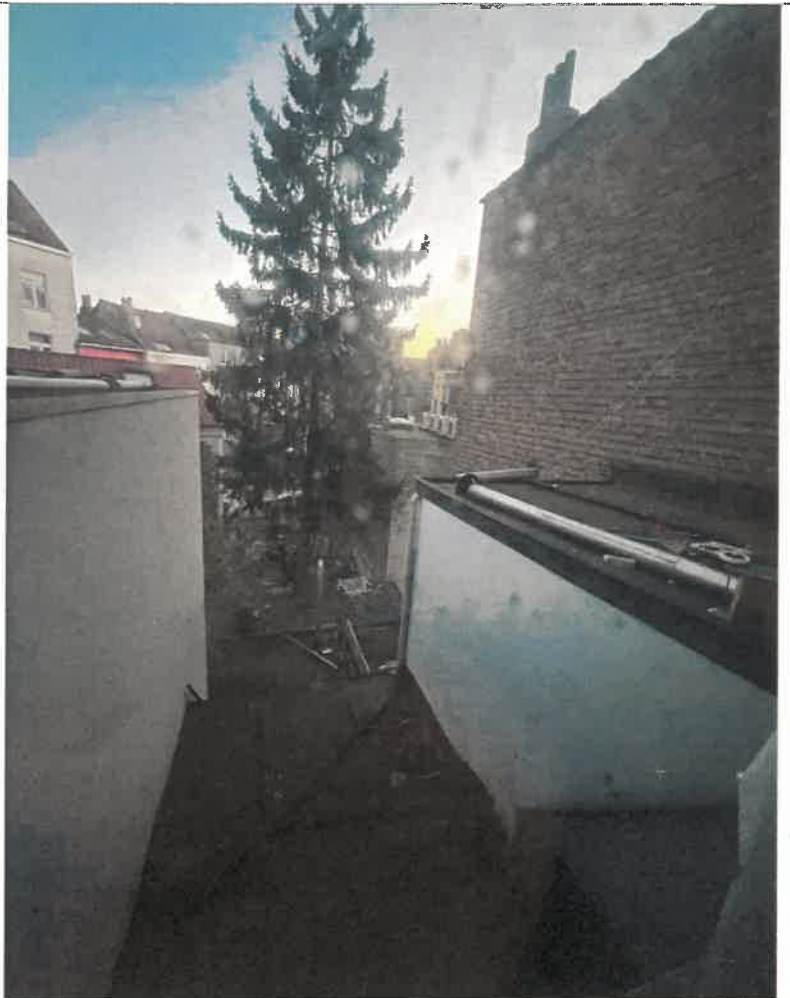


Photo 75

- Vue de la fenêtre sur le jardin.
- On constate la taille de l’arbre en place en se disant que le deuxième abattu était presque aussi grand.
- Perspective de la succession d’annexes.



Photo 76

– Vue vers le palier du 2^{ème} étage avec les unités 5 et 6.

2^e ETAGE AVANT - UNITE N°5



Photo 77

- A droite, l’unité n°5 donnant à rue
- A gauche, l’unité n°6 donnant côté jardin.



Photo 78

- Vue de la pièce de vie de l'unité n°5 dotée de deux fenêtres donnant sur le boulevard. A gauche, le bloc sanitaires.



Photo 79 – Vue du volume ajouté au rez-de-chaussée avec



Photo 80 - vue vers l'espace cuisine et le bloc sanitaires



Photo 81 – espace cuisine en entrant.



Photo 82 - Bloc sanitaires



2^e ETAGE ARRIERE - UNITE N°6



Photo 83

- Porte unité 6 - non visitée.



Photo 84

- Vers le palier entre les 2^{ème} et combles.



Photo 85 - Palier entresol.



Photo 86

- Vue à partir du palier des combles vers l'entresol.

COMBLES - UNITE N°7



Photo 87 - Source Bing Map
- Vue de la porte d'entrée de l'unité n°7.



Photo 88 - Vue vers l'intérieur de l'unité.



Photo 89 - Source Bing Map
- Vue du sas d'entrée vers la cage d'escaliers.



Photo 90
- Vue vers la pièce de vie côté rue.



Photo 91 - Vue de la pièce principale sous comble.



Photo 92 - Vue d'un espace chambre.
Le lit est placé dans une zone où il faut s'abaisser pour le rejoindre.



Photo 93 - Vue de la fenêtre de toit vétuste.

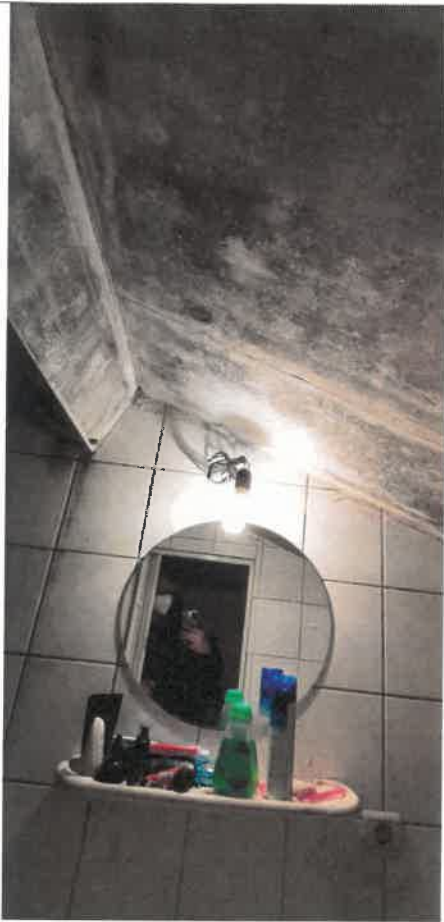


Photo 94

– Bloc sanitaire dépourvu d'un moyen d'aération correcte (cumulé à un manque d'entretien) et présence de moisissures sur toutes les parois.



Photo 95

– Bloc sanitaire dépourvu d'un moyen d'aération correcte (cumulé à un manque d'entretien) et présence de moisissures sur toutes les parois.



Photo 96 - Douche.



Photo 97 - Douche.

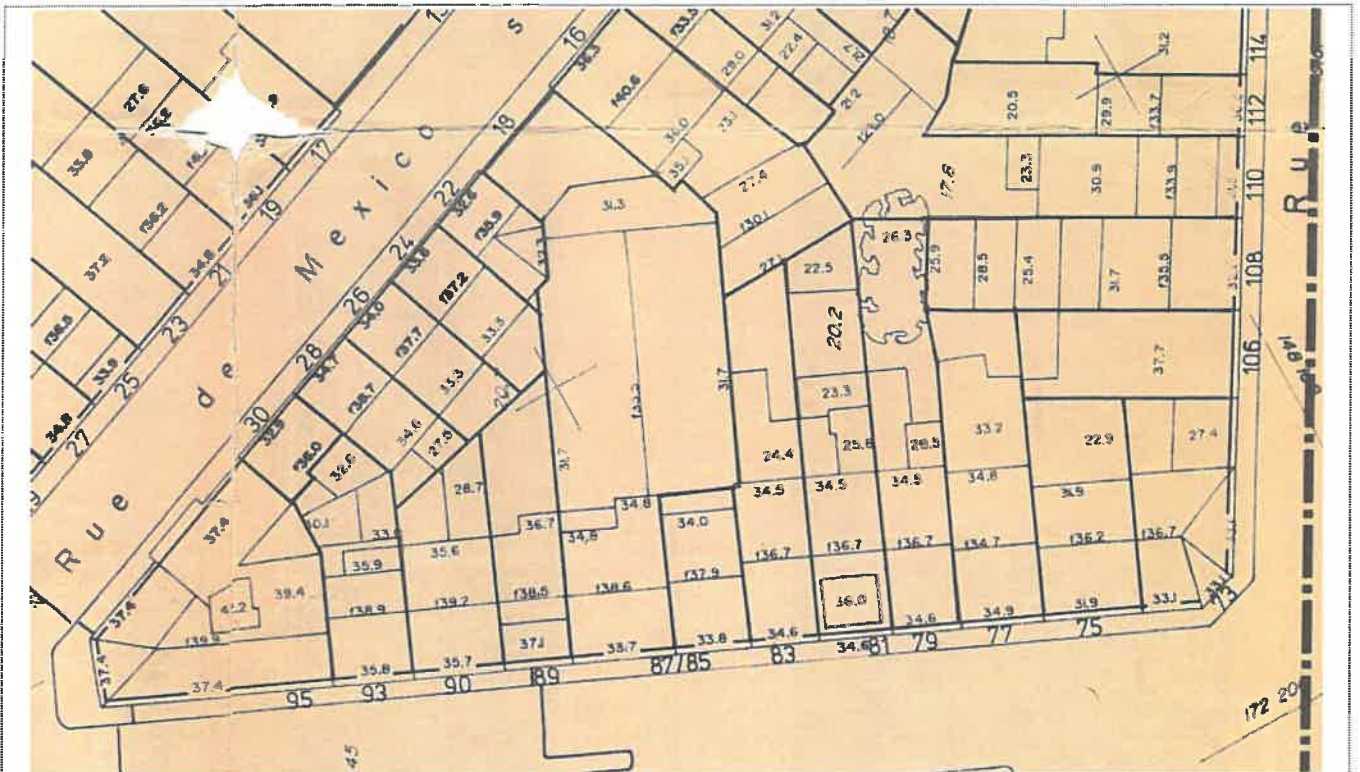


Photo 98

- Relevé photogrammétrique réalisé dans le cadre du PPAS 35 - Situation de fait 1990
- On y voit une délimitation de terrasse et 2 arbres notables (car suffisamment grand pour être répertoriés).

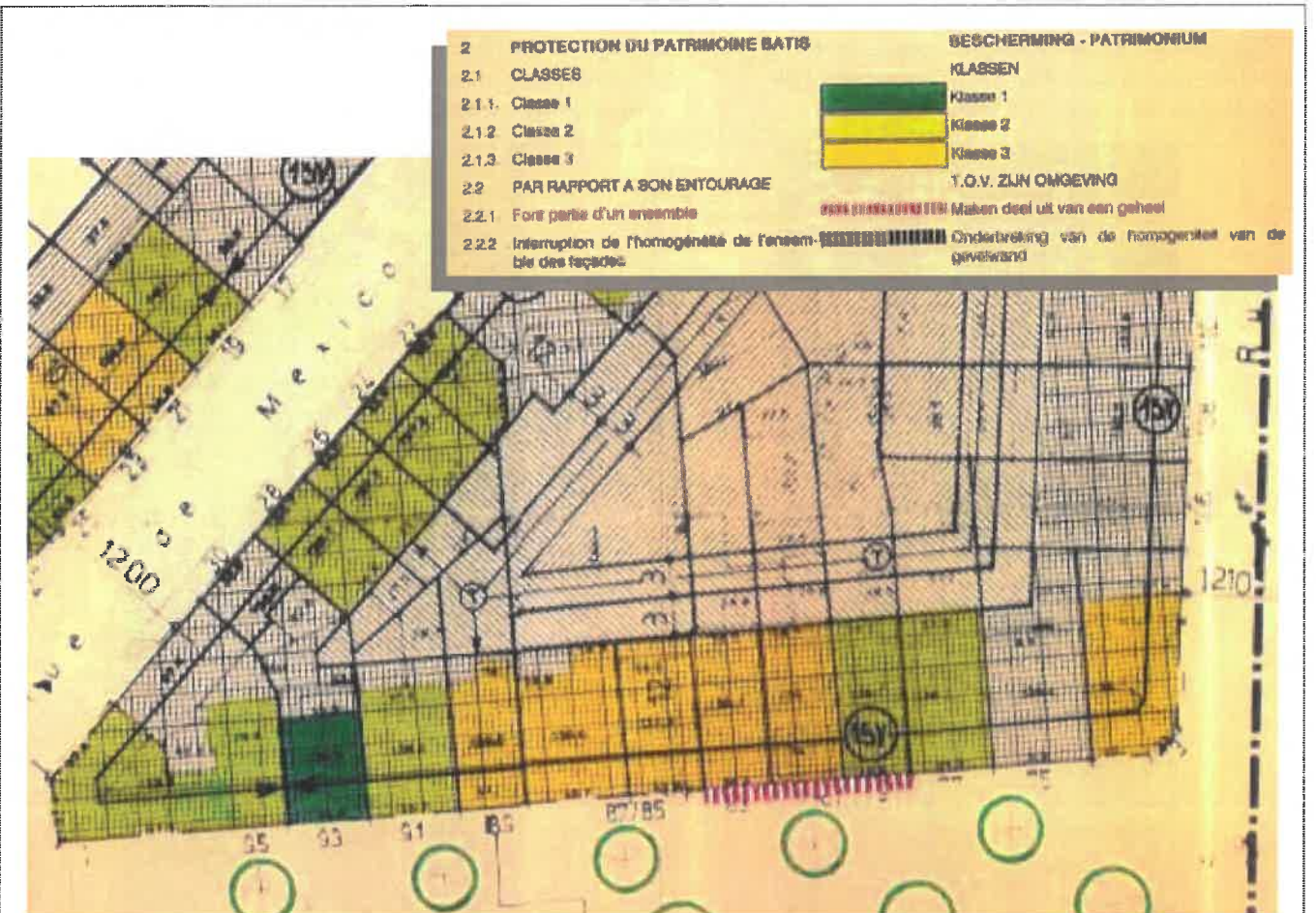


Photo 99 - Plan de volumes du PPAS 35

- On y voit entre-autre que le bien fait partie d'un semble de 3 maisons ce qui induit que toute modification extérieures en façade avant doit tendre vers une homogénéité de l'aspect dudit ensemble.



Photo 100 - Vue aérienne - 1996 source BruGIS® - les volumes sont en place (excepté l'auvent qui arrivera en 2020)



Photo 101 - Vue aérienne - 2019 source BruGIS® - L'auvent n'était pas encore construit et les arbres étaient présents.



Photo 102 - Vue aérienne - 2020 source BruGIS® - L'auvent est construit.

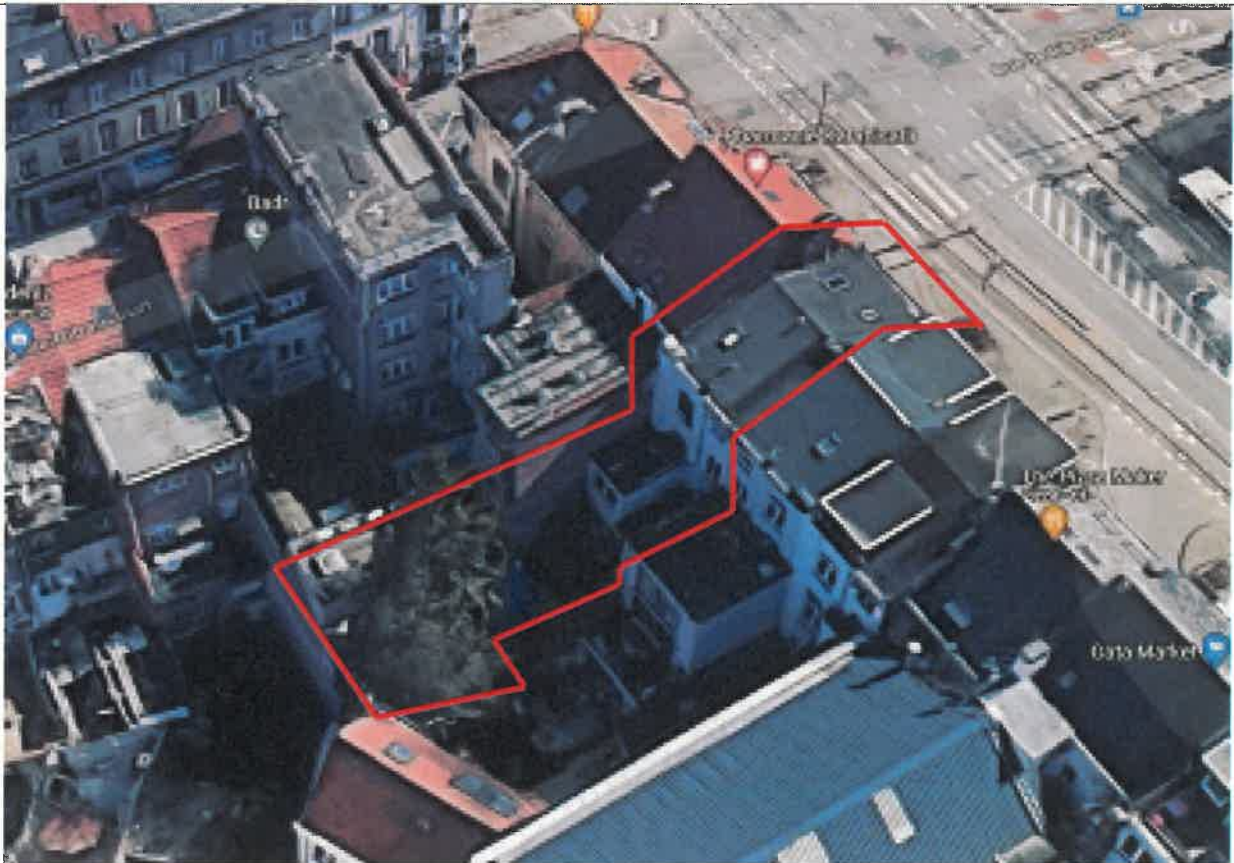


Photo 103 - Vue aérienne - 2022 Source Google®

- L'auvent est en place.

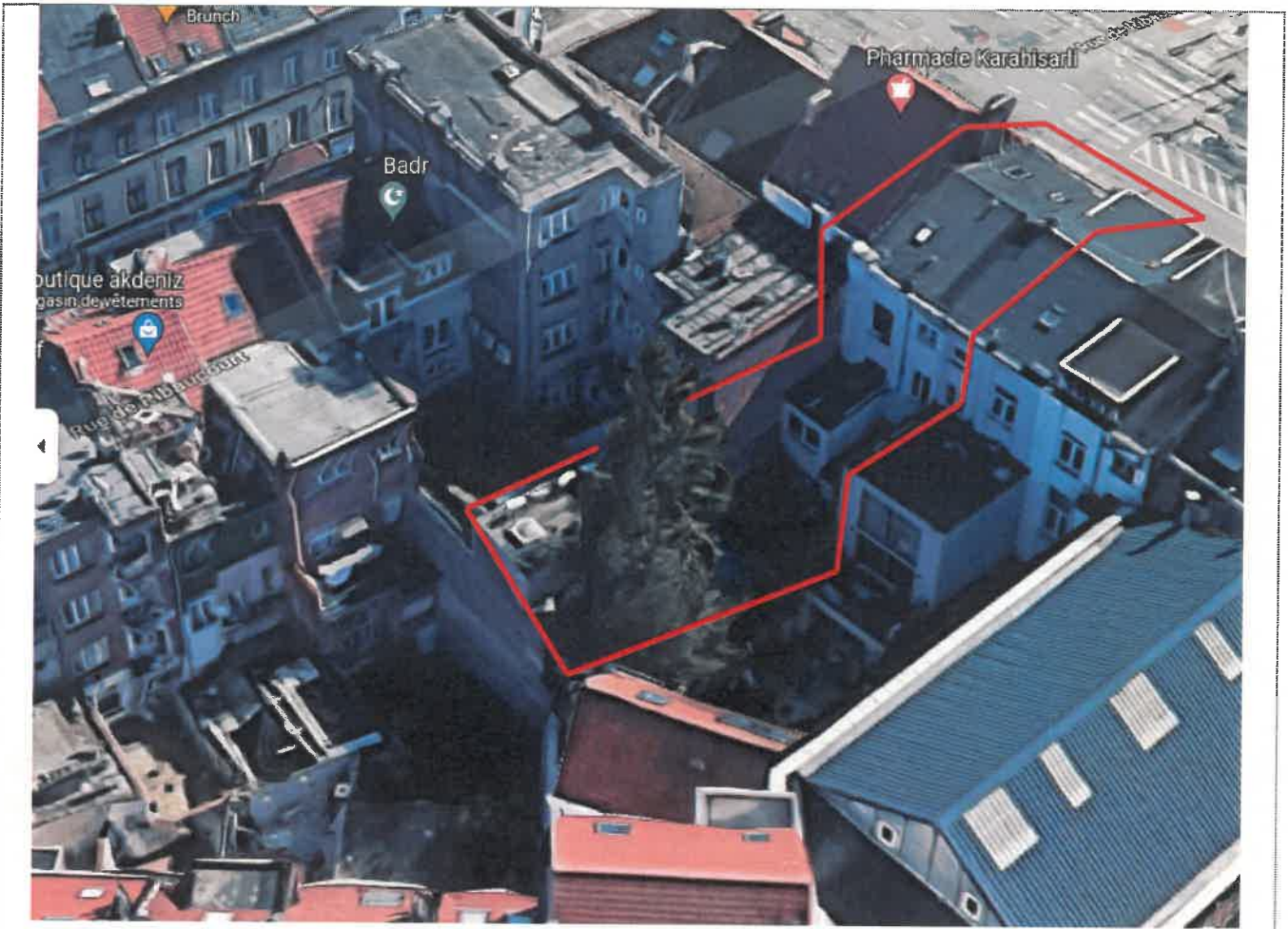


Photo 104 - Vue aérienne - 2022 Source Google®

- Permet de se rendre compte de la taille de l'arbre abattu.